

iMMOPOLiS

— DEPUIS 1989 —

CARTE PROFESSIONNELLE

N° CPI 7501 2016 000 018 546 délivrée par la CCI de Paris

Cette agence ne détient pas de fonds pour le compte de tiers

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA incluse)

VENTES

Pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel :

Jusqu'à 150 000€ : 8%
De 150 001€ à 300 000€ : 7 %
De 300 001€ à 450 000€ : 6%
Au-delà de 450 001€ : 5%

La commission minimale pour toute transaction est de 5 000€ TTC.
Pour tout box ou parking de moins de 15 000€ la commission est de 3 000€ TTC.
Pour tout box ou parking de plus de 15 000 € la commission est de 3 500 € TTC.

Charge de la rémunération : Vendeur ou acquéreur selon le mandat de vente

LOCATION

Pour les locaux à usage d'habitation :

Pour les locaux à usage d'habitation
Locations vides ou meublées :

- Pour le locataire :
 - Rédaction d'état des lieux : 3€ TTC par m²
 - Visite de l'appartement, constitution du dossier, rédaction du bail :

12€ TTC/m ²	Pour les logements se situant dans la « zone très tendue » ou zone A bis (Paris et sa banlieue)
10€ TTC/m ²	Pour les logements se situant dans la « zone tendue »
8€ TTC/m ²	Pour les logements en dehors des zones dites « très tendues et tendues »

Liste des zones consultable dans votre agence

- Pour le bailleur : 1 mois de loyer charges comprises.

Pour les locaux à usage commercial, professionnel ou industriel : 10% de la première période triennale, avec un minimum forfaitaire de 5 000 € TTC.